

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
7 décembre 2000
Français
Original: arabe

**Lettres identiques datées du 7 décembre 2000, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre, en date du 5 décembre 2000, que le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq, M. Mohammad Saïd al-Sahaf, vous adresse au sujet de la poursuite des agressions flagrantes que des avions américains et britanniques commettent contre l'Iraq dans les zones d'exclusion aérienne, imposées illégalement, ces appareils ayant effectué 212 sorties (100 à partir de l'Arabie saoudite, 74 à partir du Koweït et 38 à partir de la Turquie) entre le 26 novembre et le 2 décembre 2000.

Le Ministre réaffirme que le Gouvernement iraquien condamne ces actes d'agression commis à l'encontre du territoire iraquien et en rejette la responsabilité internationale sur les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni et les pays qui leur apportent un soutien logistique, à savoir l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie, et vous prie d'assumer les responsabilités que vous impose la Charte des Nations Unies en faisant en sorte qu'il soit mis un terme à ces attaques injustifiées.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Saeed H. **Hasan**

**Annexe aux lettres identiques datées du 7 décembre 2000,
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent de l'Iraq
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que, entre le 26 novembre et le 2 décembre 2000, des avions de guerre américains et britanniques, décollant de bases situées en Arabie saoudite, au Koweït et en Turquie, ont continué de violer l'espace aérien iraquien et effectué 212 sorties, dont 100 à partir de l'Arabie saoudite, 74 à partir du Koweït et 38 à partir de la Turquie. Vous trouverez ci-après le détail de ces violations :

1. *Région nord* : 38 sorties effectuées à des altitudes variant entre 6 000 et 12 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 27 novembre 2000, à 18 h 30, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 20 sorties et survolé les régions de Zakhō, Dohouk, Aqra, Rawandoz et Irbil. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 30;

b) Le 28 novembre 2000, à 18 h 18, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant de Turquie ont violé l'espace aérien iraquien dans le nord du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire turc, ces appareils ont effectué 18 sorties et survolé les régions d'Amadiya, Dohouk et Aqra. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 20 h 20.

2. *Région sud* : 174 sorties effectuées à des altitudes variant entre 9 000 et 13 000 mètres et à des vitesses variant entre 720 et 780 km/h. Des précisions concernant ces opérations figurent ci-après :

a) Le 26 novembre 2000, à 9 h 30, des avions américains et britanniques (F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 14 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Bassorah, Imara, Diwaniya, Hay, Hachimiya, Joulayba et Artawi. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 55;

b) Le 27 novembre 2000, à 11 h 35, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-16, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 16 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Imara, Bassorah, Najaf, Hay, Afak, Oukhayder, Ali al-Gharbi et Lassaf. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 14 h 15;

c) Le 28 novembre 2000, à 10 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 20 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 18 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassiya, Artawi, Bassorah, Salmane, Lassaf, Samawa, Chanafiya, Afak, Diwaniya, Hachimiya, Razzaza, Oukhayder, Najaf, Nassiriya, Chatra, Qorna, Imara, Qal'at Saleh, Rifa'i et Hay. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 13 h 10;

d) Le 29 novembre 2000, à 7 h 55, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 30 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 10 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassorah, Nassiriya, Samawa, Joulayba, Chanafiya, Lassaf, Achbija, Ar'ar, Abyad, Makar al-No'am, Noukhayb, Rahaliya, Salmane, Taqtaqana, Qal'at Soukkar et Qal'at Saleh. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 50;

e) Le 30 novembre 2000, à 13 h 58, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 12 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 12 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Nassiriya, Samawa, Salmane, Najaf, Diwaniya, Lassaf, Rahaliya, Ali al-Garbi, No'maniya et Imara. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 16 h 15;

f) Le 2 décembre 2000, à 9 h 20, des avions américains et britanniques (F-14, F-15, F-18, Tornado et EA-6B) venant d'Arabie saoudite et du Koweït ont violé l'espace aérien iraquien dans le sud du pays. Appuyés par un avion-radar de type AWACS qui survolait le territoire saoudien et un avion-radar de type E2-C qui survolait le territoire koweïtien, ces appareils ont effectué 10 sorties à partir de l'Arabie saoudite et 8 autres à partir du Koweït et survolé les régions de Bassiya, Joulayba, Artawi, Bassorah, Salmane, Achbija, Taqtaqana, Chanafiya, Samawa, Roumaytha, Qorna, Imara, Diwaniya, Najaf, Noukhayb et Nassiriya. Agissant en état de légitime défense, nos forces antiaériennes les ont contraints à rebrousser chemin à 10 h 55.

Ces agressions, qui illustrent l'attitude belliqueuse que les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni adoptent continuellement à l'égard de l'Iraq, constituent, depuis 1992, une politique établie dont l'objectif est de porter atteinte à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de l'Iraq et de détruire systématiquement et délibérément la population, l'infrastructure et les installations civiles du pays. Cette politique est attestée par les déclarations successives que font les dirigeants américains et britanniques afin de justifier les mesures prises pour empêcher le survol des zones d'exclusion aérienne.

Le Gouvernement de la République d'Iraq rejette catégoriquement les prétendues zones d'exclusion aérienne, imposées unilatéralement et illégalement par les États-Unis et le Royaume-Uni. Il rejette également toutes les conséquences de cette décision illégale, notamment les prétextes fallacieux que ces pays avancent pour motiver leur agression militaire contre l'Iraq.

En apportant un soutien logistique aux États-Unis et au Royaume-Uni, l'Arabie saoudite, le Koweït et la Turquie sont devenus des partenaires essentiels dans les attaques lancées contre l'Iraq et ils doivent assumer l'entière responsabilité de leurs actes sur le plan international, conformément au droit international, notamment l'obligation d'indemniser pleinement l'Iraq pour le préjudice humain et matériel subi par suite des pratiques illégales décrites plus haut.

Le Gouvernement de la République d'Iraq invite de nouveau les pays qui participent aux actes d'agression susmentionnés à mettre immédiatement un terme à leurs agissements illégaux, qui portent atteinte à la souveraineté de l'Iraq, compromettent dangereusement sa sécurité et constituent une menace directe et grave pour la paix et la sécurité internationales.

Tout en condamnant ces actes d'agression dirigés contre des installations et des objectifs civils irakiens, le Gouvernement de la République d'Iraq vous prie d'assumer vos responsabilités, à savoir préserver la paix et la sécurité internationales, et d'intervenir auprès des gouvernements des pays concernés pour qu'il soit mis un terme à ces attaques ininterrompues et injustifiées lancées contre un État indépendant et souverain.

Le Ministre des affaires étrangères de la République d'Iraq
(*Signé*) Mohammad Saïd **al-Sahaf**
